

PARIS

NORMANDIE

EVREUX

Mieux protéger son enfant



La façon d'installer un siège auto, même homologué, est importante pour la sécurité des enfants

L'utilisation du siège auto, obligatoire pour tous les enfants de 0 à 10 ans, est devenue une habitude pour tous les parents. Mais ces derniers l'utilisent-ils correctement ? Apparemment non, d'après les observations faites par Christophe Ledon, consultant en accidentologie. Celui-ci est en train de réaliser une étude* sur l'utilisation des « dispositifs de retenue enfants » ou, en langage courant, les sièges auto. Cette étude, unique en France mais appelée à être déclinée au niveau européen, a été réalisée en grande partie à la maternité d'Evreux mais aussi sur l'autoroute A13 pendant la période des vacances et elle se poursuivra encore quelques semaines. « Mon travail consiste à observer comment les parents utilisent les sièges pour bébés à la sortie de la maternité et de noter les comportements dangereux. » Installés dos à la route « Les parents ont conscience du danger couru par leur enfant et très rares sont ceux qui n'utilisent pas de siège, rapporte l'accidentologue. En revanche, les sièges sont très souvent mal installés notamment en ce qui concerne les sangles. Il faut aussi placer les sièges dos à la route afin de préserver les vertèbres cervicales de l'enfant en cas de choc. » Il n'est pas nécessaire d'installer son enfant sur le siège avant. Si c'est le cas, il faut

prendre soin de désactiver l'airbag. Ce qui n'est pas toujours possible ou même facile. Il existe aussi le système Isofix, qui permet de mieux solidariser le siège au châssis de la voiture grâce à des points d'ancrage rigides prévus par les constructeurs automobiles. Les enfants sont ainsi mieux retenus et protégés dans leur siège, en cas de choc. « Théoriquement, tous les matériels en vente sont homologués. Mais ils peuvent être inefficaces s'ils sont mal installés », insiste Christophe Ledon. A la fin de cette étude, près de 400 cas auront été relevés qui serviront de base à l'édition d'un guide de recommandations destiné aux parents, aux fabricants de sièges et aux constructeurs automobiles. G.B. * Etude initiée par la préfecture de l'Eure en partenariat avec la Fondation Maïf, le centre hospitalier d'Evreux, les services de la police et de la gendarmerie et Ceesar (Centre européen d'études de sécurité et d'analyse des risques).

Auteur :

Article paru le : 14 octobre 2008